

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 9 décembre 2024

Présenté par les groupes Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et M. Daniel Guérin, Conseiller départemental.

Vœu pour le maintien de Sanofi sur son site de Gentilly.

Considérant l'implantation historique de près d'un siècle qui lie Sanofi à la commune de Gentilly.

Considérant la décision prise par Sanofi d'installer en 2015 son campus et son siège social dans la ville de Gentilly.

Considérant l'implication importante et constante de la Ville, du Département du Val-de-Marne et de la Région dans ce projet.

Considérant les engagements antérieurement pris par Sanofi, et en particulier celui visant à assurer l'inscription de ce campus à Gentilly dans la durée.

Considérant le développement important de la vallée scientifique de la Bièvre.

Considérant l'impact majeur du départ de Sanofi pour la commune de Gentilly et le Département du Val-de-Marne quant à l'attractivité, au dynamisme économique et à l'image de la commune.

Considérant les emplois menacés par cette délocalisation, ainsi que les suppressions d'emplois déjà intervenues sur d'autres sites de Sanofi, notamment à Vitry-sur-Seine où 288 postes ont été supprimés.

Considérant le rallongement significatif des temps de trajet quotidiens pour les salariés en cas de déplacement des 3 000 emplois du campus de Gentilly vers ceux de La Défense et de Vitry-sur-Seine.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Demande à Sanofi de réviser sa position.

Appelle au maintien de Sanofi à Gentilly ainsi qu'au maintien des 3 000 emplois actuels du site.

Soutient la mobilisation de l'ensemble des salariés et Gentilléens contre cette décision.
